

Résolution présentée par la délégation du Brunei Darussalam

Thème :	Développement durable
Concerne:	Droit à l'éducation gratuite et obligatoire
L'Assemblée Générale,	
Rappelant	que les 193 États membres de l'ONU, ont signé et ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989,
Soulignant	que conformément aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies, l'article 28 de la Convention des droits de l'enfant confère à ces derniers le droit à l'éducation, et par là à l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous,
Constatant	qu'en dépit des améliorations, il y a encore dans le monde environ 61 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés,
Remarquant	que neuf des dix pays présentant le plus haut taux d'enfants non scolarisés dans le monde se trouvent en Afrique subsaharienne, soit le Liberia, le Soudan du Sud, l'Érythrée, le Soudan, Djibouti, la Guinée équatoriale, le Niger, le Mali et le Nigeria,
Insistant	sur le fait que l'éducation est essentielle pour l'amélioration de ces sociétés et pour la réduction de la pauvreté et de sa cohorte de problèmes sociaux,
Convaincue	de la bonne disposition des États membres les plus touchés par la non scolarisation des enfants à entendre cet appel,
Propose	d'appeler les États africains signataires de la Convention des droits de l'enfant à coordonner leurs efforts au niveau national pour que l'application des accords internationaux devienne une réalité,
Décide	de mettre en place, une fois par an, dans toutes les villes du monde disposées à le faire, une «Journée spéciale pour l'éducation» ayant pour but de récolter de l'argent au bénéfice des enfants des pays d'Afrique subsaharienne ayant les plus haut taux d'enfants non scolarisés ; <ul style="list-style-type: none">- de faire intervenir l'UNICEF pour gérer la redistribution et coordonner l'utilisation de ces fonds dans les pays concernés ;- que l'UNICEF instaurera des contrôles périodiques pour s'assurer de la bonne utilisation de ces fonds et des avancées en matière de scolarisation des enfants.

Le texte français fait foi.